

RCS : CASTRES Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00083 Numéro SIREN : 893 571 398 Nom ou dénomination : 3R FLORILEGES SERVICES
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2023 sous le numéro de dépôt 2071

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire article 302 septies
A du code général des impôts

N°15948*05



Désignation de l'entreprise		SARL 3R FLORILEGES SERVICES		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		12 chemin d'en Garric		81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE		
SIRET		8 9 3 5 7 1 3 9 8 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilitisations corporelles *	028	7 160	030	1 960	
	Immobilitisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	7 160	048	1 960	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	25 945	070	25 945
		Autres* (3)	072	300	074	300
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	9 172	086	9 172
	Charges constatées d'avance *		092	701	094	701
	Total II		096	36 118	098	36 118
	Total général (I + II)		110	43 278	112	41 318
PASSIF					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000		
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134	2 779		
	Résultat de l'exercice		136	6 527		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
Total I		142	10 306			
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	11 589		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	244		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172	19 178		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	31 012			
Total général (I + II + III)					180	41 318
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	8 139
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	416
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Cet acte
a été
établi

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL 3R FLORILEGES SERVICES		Néant ☐ *									
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	6 744	472	416	474		476	7 160				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	6 744	492	416	494		496	7 160				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	531	562	1 429	564		566	1 960				
TOTAL		570	531	572	1 429	574		576	1 960				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

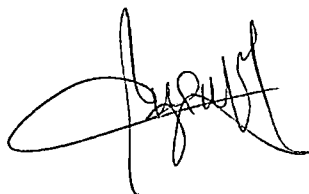
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

 certifié
Bafane

Fait à SAINT-SULPICE-LA-POINTE,
Le 26/06/2023.

Signature de l'associée unique, MME AUGUSTINE Claudine :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Augustine', written in a cursive style with a large loop at the beginning.

SARL 3R FLORILEGES SERVICES

SARL au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 12 chemin d'en Garric 81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE

RCS n°893571398 - RCS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le 26/06/2023

à 14h00

au siège social

La soussignée MME AUGUSTINE Claudine, associée unique, de la société SARL 3R FLORILEGES SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

MME AUGUSTINE Claudine, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022.

A mis à disposition les documents suivants :

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des fonctions de la Gérance.
- Ratification de la rémunération de la Gérance
- Fixation de la rémunération de la Gérance
- Situation des comptes courants de l'associée à la date de clôture.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'associée unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 6 527,45 Euros.

L'associée unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associée unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

A

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 6 527,45 Euros formant un résultat affectable de 6 527,45 Euros, l'associée unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 100,00 Euros ;
- Au report à nouveau 6 427,45 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Renouvellement des fonctions de la Gérance

L'associé unique décide de renouveler pour une période indéterminée ses fonctions. C'est en sa qualité de Gérante que Madame AUGUSTINE Claudine déclare accepter et exercera ses fonctions dans les mêmes conditions que lors de son précédent mandat, selon les dispositions statutaires de la société.

Décision N° 4 - Ratification de la rémunération de la Gérance

L'associée unique approuve la rémunération nette de la Gérance de 3 050,00 Euros, versée au titre de l'exercice.

- Soit pour l'associée unique, une rémunération nette de 3 050,00 Euros.

La société n'a pas pris à sa charge, les cotisations sociales de l'associée unique, obligatoires et facultatives, liées à la fonction de la Gérance.

La société a pris en charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.

Décision N° 5 - Fixation de la rémunération de la Gérance

L'associée unique fixe sa rémunération nette mensuelle, à la somme de 250 Euros à compter du 01/01/2023.

L'associée unique décide que la société ne prendra pas à sa charge les cotisations sociales, obligatoires et facultatives de la gérance liées à sa fonction.

L'associée unique décide que la société prendra à sa charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.

Décision N° 6 - Situation du compte courant de l'associée à la date de clôture

L'associée unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 1 211,90 Euros.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

CA

SARL 3R FLORILEGES SERVICES

SARL au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 12 chemin d'en Garric 81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE

RCS n°893571398- RCS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le 26 juin 2023, à 14 h 00, le soussigné MME AUGUSTINE Claudine, associée unique de la société SARL 3R FLORILEGES SERVICES dont le siège social est situé au siège social, a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée est présidée par Madame AUGUSTINE Claudine.

Le Président constate que :

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée l'ORDRE DU JOUR :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31/12/2022.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des fonctions de la Gérance.
- Ratification de la rémunération de la Gérance
- Fixation de la rémunération de la Gérance
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'associée unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 6 527,45 Euros.

CA

L'associée unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

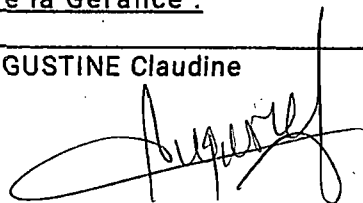
L'associée unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'associée unique du 26/06/2023.

Signature de la Gérance :

Madame AUGUSTINE Claudine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Augustine', is written over a rectangular box. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.